

BULLETIN

Bulletin de l'Institut du chrysotile

Pour l'utilisation **sécuritaire**
et responsable du chrysotile

Vol. 8, No. 2, Novembre 2009

LETTRE AU RÉDACTEUR EN CHEF D'UN JOURNAL CANADIEN À PROPOS DE L'AMIANTE

Trop souvent dans les médias, l'information sur « l'amiante » est incomplète, sélective et trompeuse. Un éditorial publié le 28 septembre 2009 dans un journal canadien et intitulé « *Whatever you call it, asbestos is deadly* » est une nette démonstration de la diffusion d'information inexacte et incomplète.

L'éditorial indique que « *selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), environ 90 000 personnes meurent chaque année d'un cancer du poumon lié à l'amiante, de mésothéliome et d'amiantose.* » (Notre traduction). Malheureusement, peu de gens se donnent la peine d'examiner en profondeur la validité et l'intégralité de tels chiffres. Toutefois, une étude approfondie du rapport Concha-Barrientos et al. (2004)¹, publié par l'OMS, démontre que cette déclaration est très trompeuse, car elle ne présente que certaines parties du rapport qui, à l'évidence, conviennent aux visées de certains idéologues. Voici les faits et les conclusions complètes du rapport Concha-Barrientos.

En premier lieu, le rapport Concha-Barrientos et al. reconnaît qu'il existe une différence de risques entre le chrysotile et les variétés d'amiante amphibole. Au chapitre 21, page 1687, les auteurs font état de ce qui suit :

« *Actuellement, environ 125 millions de personnes dans le monde sont exposées à l'amiante au travail. Selon des évaluations mondiales, au moins 90 000 personnes meurent chaque année d'un cancer du poumon relié à l'amiante.* » **Mais, les auteurs ajoutent également que « dans 20 études menées sur plus de 100 000 travailleurs de l'amiante, le taux comparatif de mortalité**

va de 1,04 pour les travailleurs du chrysotile à 4,7 pour les travailleurs de l'amosite avec un risque relatif cumulé de 2,00. Il est difficile de déterminer les expositions, car peu d'études font état de ces paramètres parce qu'il est difficile de convertir les relevés de l'amiante en millions de particules de poussière par pied cube en unités gravimétriques. Néanmoins, on s'attend à bien peu de cas de cancer du poumon à des faibles niveaux d'exposition. » (Notre traduction)

Deuxièmement, le rapport Concha-Barrientos fait écho aux références publiées par Hodgson et Darnton (2000)² qui illustrent les risques de décès par un cancer. Ces auteurs ont calculé les risques de mésothéliome en supposant que l'exposition débutait entre l'âge de 20 et 45 ans et cessait à 65 ans. Dans l'hypothèse d'un type de **fibres mixtes**, le risque à vie de décès par un cancer est d'environ 100/100 000 fibres/ml-année. Cette évaluation combinée repose sur les meilleures estimations de risques pour différentes catégories d'exposition cumulative. Pour des expositions cumulatives oscillant entre 10 et 100 fibres/ml-année, les risques sont : **400 morts sur 100 000 personnes dans le cas d'une exposition cumulative à la crocidolite pour chaque f/ml-année, 65/100 000 pour l'amosite et de 2/100 000 pour le chrysotile.**

Selon la publication de Hodgson et Darnton (2000)², pour des expositions cumulatives de 0,1 fibre/ml-année, les risques sont respectivement de 100 morts sur 100 000 personnes exposées pour la crocidolite; 15 morts sur 100 000 personnes exposées pour l'amosite et « probablement négligeables » pour le chrysotile.

LETTRE AU RÉDACTEUR EN CHEF D'UN JOURNAL CANADIEN À PROPOS DE L'AMIANTE (SUITE)

L'éditorial mentionne que la plupart des pays développés ont banni son utilisation, y compris l'Union européenne en 2005. Bien qu'il puisse s'agir d'une perception erronée du public, il est important de souligner que l'amiante chrysotile, différent des autres variétés amphiboles (crocidolite et amosite), n'est pas banni en Amérique du Nord (États-Unis, Mexique et Canada) ni en Amérique du Sud, à l'exception de deux ou trois pays, ni en Russie et non plus dans la vaste majorité des pays asiatiques. En fait, le nombre de pays (les deux tiers de l'humanité) qui utilisent encore l'amiante chrysotile est supérieur au nombre de pays qui l'ont banni.

À l'heure actuelle, la production mondiale de chrysotile est d'environ 2,2 millions de tonnes par année, les

mêmes quantités que celles produites en 1960. Si la production est telle, c'est parce que la demande existe. Et si la demande existe, c'est parce qu'il y a un besoin urgent de matériaux abordables, durables et efficaces pour construire les infrastructures qui manquent tellement dans les pays en développement.

¹Concha-Barrientos M, et al. (2004). « Comparative Quantification of Health Risks: Global and Regional Burden of Disease Attributable to Selected Major Risk Factors » dans : Ezzati M, Lopez AD, Rodgers A, Murray CJL, eds. Geneva: World Health Organization, chapitre 21, pp.1651-1801

²Hodgson J.T. and Darnton A. (2000). « The Quantitative Risks of Mesothelioma and Lung Cancer in Relation to Asbestos Exposure » Ann. Occup. Hyg. 44(8): 565-601

À QUAND UNE VÉRITABLE ÉTUDE COMPARATIVE ?

Depuis plusieurs années, différentes organisations œuvrant dans le secteur de la protection de la santé, dont certaines internationales, ont demandé que de nouvelles évaluations scientifiques soient effectuées sur les risques inhérents à l'usage du chrysotile, en le comparant aux autres fibres et produits de substitution actuellement disponibles sur les marchés internationaux. Il est en effet nécessaire de réaliser une véritable étude comparative sur les risques réels dans l'utilisation contemporaine du chrysotile et les risques potentiels des fibres et produits de remplacement.

La directive 1999/77 de la Commission européenne datant du 26 juillet 1999 a d'ailleurs abordé cette question, en mandatant son Comité scientifique de toxicologie, écotoxicologie et environnement (CSTEE) à procéder à un relevé des données scientifiques sur les risques du chrysotile et des substituts avant le 1^{er} janvier 2003! Inutile de mentionner que cela n'a toujours pas

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE AU RÉDACTEUR EN CHEF D'UN JOURNAL CANADIEN À PROPOS DE L'AMIANTE	1-2
À QUAND UNE VÉRITABLE ÉTUDE COMPARATIVE ?	2-4
DES APPUIS DE TAILLE EN FAVEUR DE L'UTILISATION SÉCURITAIRE	5
ARRÊT D'UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE AU ROYAUME-UNI	6
DU DANGER DE NE PAS SE FIER RIGOREUSEMENT AUX DONNÉES SCIENTIFIQUES	7
PEUT-ON CONSOMMER L'EAU QUI A CIRCULÉ DANS DES TUYAUX DE CHRYSOTILE-CIMENT ?	8
NOUVELLE PUBLICATION	8



été fait. Le Canada et d'autres pays ont soulevé à plusieurs reprises le fait que les fibres et produits de remplacement n'ont pas toujours été scientifiquement et adéquatement évalués quant à leur potentiel de dangerosité. Des organisations internationales telles que le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et le CSTE ont d'ailleurs fait connaître leurs inquiétudes dans le même sens.

Une telle démarche d'analyse de risque comparative devra couvrir une revue systématique des études (méta-analyse) épidémiologiques et toxicologiques afin d'évaluer les incidences du chrysotile sur la santé, en comparaison avec les fibres de type amphibole et les autres que l'on retrouve dans le commerce international. Cette évaluation devrait être effectuée en tenant compte entre autres des méthodes et pratiques contemporaines, dans des conditions d'exposition et dans des milieux comparables, afin d'obtenir les données les plus exactes et les plus crédibles. Il s'agit d'une mise à jour fondamentale, qui devra permettre une décision éclairée sur le chrysotile, y compris le cas échéant son remplacement par d'autres fibres ou produits, dont les risques devront être scientifiquement bien documentés.

Les militants pour un bannissement global soutiennent qu'étant donné que le chrysotile ne constitue plus un poids lourd dans les économies, même s'il occupe néanmoins une place importante, il vaudrait mieux cesser tout simplement d'en produire et ce, le plus rapidement possible.

Face à une revendication aussi radicale, trop peu documentée au plan scientifique, notre position a plutôt été de continuer de promouvoir l'approche d'usage sécuritaire et cela, avec toutes les fibres et pour l'ensemble des minéraux et des métaux. Cette politique d'usage sécuritaire incarne bien l'engagement historique des gouvernements envers les collectivités concernées. Il n'en demeure pas moins que la promotion de la protection de la santé dans l'usage de tout produit potentiellement à risque est toujours très importante tant dans les pays producteurs que consommateurs.

Ainsi, avant de bannir, comme le réclament à grands cris les militants extrémistes, nous considérons, à l'instar de nombreux organismes internationaux, que les gouvernements doivent remédier à la lacune qui existe concernant l'évaluation des risques associés à l'usage du chrysotile d'une part, et des fibres et produits de remplacement d'autre part. Le moyen à privilégier pour ce faire passe inexorablement par la science et non par la pression politique et les perceptions alarmistes.

Il faut aller plus loin que le panel de Santé Canada...

Un rapport concernant le chrysotile a été publié en novembre 2007 par Santé Canada, suite à la réunion d'un panel d'experts dont le mandat était le suivant :

- évaluer les risques de cancer, associés aux niveaux actuels d'exposition à l'amiante chrysotile au Canada;
- formuler des avis sur la façon dont la proportion de trémolite dans le chrysotile commercial influe sur la relation exposition-réponse entre le chrysotile et le risque;
- coter les estimations de risque en chiffrant leur incertitude au moyen d'un intervalle de crédibilité ou si possible d'une représentation probabiliste des valeurs plausibles.

Malheureusement, il faut constater que **ce rapport n'a pas fait l'évaluation des risques reliés à l'utilisation moderne du chrysotile et que son mandat ne couvrait pas les produits de remplacement**. En fait, on ne peut que déduire que les membres du comité n'ont pas discuté de l'évaluation des risques. L'essentiel de leurs discussions a porté sur l'examen de deux modèles de prévision de risque, soit celui employé par Hodgson et Darnton du *Health & Safety Executive* en Angleterre, publié en 2000, et celui publié par Berman et Crump en 2003.

La composition chimique et le niveau de dangerosité des différents types de fibres d'amiante ne sont pas les mêmes, le bannissement total n'est donc pas la solution et plusieurs le reconnaissent.



À QUAND UNE VÉRITABLE ÉTUDE COMPARATIVE (SUITE)

Rappelons les affirmations au fil des ans de certaines autorités concernant la distinction entre les fibres et le choix qui s'offre entre une utilisation sécuritaire et un bannissement total.

En 1979, le gouvernement du Canada adoptait la politique d'utilisation sécuritaire et responsable. Par cela, le gouvernement choisissait de ne pas bannir une substance d'origine naturelle, mais plutôt de gérer les risques découlant de son utilisation, là où ils s'appliquent. Il sera question d'interdire l'utilisation seulement si on ne peut pas en contrôler l'exposition et les risques qui en découlent.

Déjà en 1982, lors d'un symposium sur l'amiante tenu à Montréal, le renommé **Dr Irving Selikoff** indiquait que si l'utilisation de l'amiante était correctement contrôlée, il n'était pas nécessaire de le bannir, rappelant qu'aux États-Unis, la politique d'utilisation contrôlée prévaut sur le bannissement, autant pour l'amiante que pour le radium, le béryllium, le nickel, le chlorure de vinyle, etc.

En 1984, une **Commission royale sur la santé et la sécurité** s'est penchée sur l'utilisation de l'amiante en Ontario et concluait que les fibres amphiboles, nommément la crocidolite et l'amosite, sont plus dangereuses que le chrysotile et que, comme l'utilisation des amphiboles est interdite, l'amiantose devrait devenir une « maladie du passé ». La Commission affirmait aussi que le risque de maladie associé au chrysotile tant dans la transformation que dans les mines est beaucoup plus bas que les autres types de fibres d'amiante et que la limite de 1 f/cc est correcte, si appliquée comme il se doit.

En 2002, le Comité scientifique de la Commission européenne (CSTEE) recommandait que des études soient menées concernant **la toxicologie et l'épidémiologie des fibres de remplacement** ainsi que les technologies visant le développement de fibres moins facilement respirables.

Mentionnons aussi les études effectuées par le Dr David M. Bernstein au Brésil, aux États-Unis et au Canada sur la biopersistence des fibres de chrysotile dans les

poumons. Un an après la fin de l'exposition, on ne note plus de chrysotile dans les poumons, ce qui n'est pas le cas avec les fibres d'amiante amphibole qui, elles, y demeurent beaucoup plus longtemps. La période de biopersistence du chrysotile ressemble à celle de la laine de verre, tout en étant inférieure à la céramique, aux amphiboles et à plusieurs types de cellulose.

En 2004, lors des discussions entourant la Convention de Rotterdam, le gouvernement du Canada avait déclaré être préoccupé du fait que la distinction n'est pas faite entre les substances que l'on ne peut guère utiliser de manière sûre et celles qu'on peut utiliser sans risque dans des conditions contrôlées. Il se disait aussi préoccupé du fait que la procédure d'inscription sur la liste de la procédure PIC pourrait mener involontairement à l'utilisation de produits de remplacement, qui n'ont pas été évalués adéquatement et qui pourraient poser des risques similaires.

En 2005, suite à la demande faite par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de considérer les produits de remplacement au chrysotile, s'est tenue une rencontre sous l'égide du **Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)**, qui a dû constater que pour la majorité des produits de remplacement évalués par le groupe d'experts internationaux, il n'y a pas suffisamment d'informations pour classer ces substances dans l'une ou l'autre des quatre catégories du CIRC.

En 2007, l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS adoptait une proposition visant à éliminer les maladies liées à l'amiante fondée sur la nécessité d'une approche différenciée selon les différents types de fibres, le tout en lien avec la réglementation internationale et les plus récentes données scientifiques. L'OMS soulignait également que les pays devaient agir en cette matière en fonction de leurs situations et particularités respectives au plan national et local.

Rappelons également que la position officielle de l'Organisation internationale du travail (OIT), c'est la Convention # 162, qui est toujours en vigueur et qui propose l'utilisation sécuritaire du chrysotile en milieu de travail et non son bannissement.



Assemblée mondiale de la santé

Décisions finales – page 101, point 10, 2007

« L'OMS collaborera avec les États membres en vue d'aider les ministères de la santé à jouer un rôle directeur dans le domaine de la santé des travailleurs, à concevoir et appliquer des politiques et des plans d'action et à faciliter la collaboration intersectorielle. Elle s'emploiera aussi à organiser une campagne mondiale pour l'élimination des maladies liées à l'amiante, en sachant qu'il convient d'appliquer une approche différenciée pour réglementer l'utilisation des différentes formes d'amiante, conformément aux instruments juridiques internationaux en la matière et en se fondant sur les tout derniers éléments attestant l'efficacité des interventions. »

De plus, pour consulter la formulation sur les besoins particuliers et les conditions du texte de l'Outline en page 2 :

« Les pays peuvent se servir de ce document conformément aux conditions particulières nationales et locales et aux ressources disponibles. » (Notre traduction)

WHA http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/health/outline_npead.pdf (en anglais seulement)

DES APPUIS DE TAILLE EN FAVEUR DE L'UTILISATION SÉCURITAIRE

Les gouvernements du Canada et du Québec ont réitéré leur appui à l'utilisation sécuritaire du chrysotile. Dans la foulée de la polémique contre l'amiante créée par le chef du Parti libéral du Canada, le premier ministre du Canada, M. Stephen Harper, a déclaré en juillet dernier : « Nous gardons notre position d'appuyer l'usage sécuritaire pour l'exportation du chrysotile. (...) Nous sommes un pays des régions. On ne peut pas voyager à travers le Canada et menacer de fermer les économies des régions sans compromettre l'avenir. (...) »

De plus, en continuant d'appuyer la politique d'usage responsable, le gouvernement canadien a souligné que plus de 90 % de la production mondiale de chrysotile se trouve dans des produits de chrysotile-ciment, donc où les fibres sont encapsulées dans une matrice, ce qui les empêche d'être aéroportables.

Au nom du gouvernement du Québec, le premier ministre, M. Jean Charest, a affirmé en octobre dernier que le gouvernement n'a pas l'intention de revoir la position traditionnelle sur l'utilisation sécuritaire du chrysotile et que celle-ci demeurerait en force.

Quant aux régions où sont situées les mines, le Mouvement PROChrysotile a déclaré : « Le Canada détient une expertise unique dans les pratiques d'usage sécuritaire du chrysotile. De plus, les producteurs canadiens ont signé il y a quelques années un protocole par lequel ils s'engagent à ne pas vendre leurs produits à des clients ne respectant pas les normes de salubrité. Il faut donc cesser de dénigrer injustement cette industrie. Car bannir le chrysotile, c'est non seulement mettre de côté une industrie qui a contribué au développement économique et social de notre région, mais c'est aussi mettre de côté une fibre de grande qualité qui fait partie de notre richesse minière et que l'on connaît depuis des milliers d'années. »

Quant aux autorités municipales de la ville d'Asbestos, elles ont annoncé que la rue principale sera refaite avec un mélange d'asphalte et de chrysotile en raison notamment de la très grande résistance de la fibre, ce qui augmente la durabilité des infrastructures, et du fait qu'en réduisant l'orniérage des routes, cela les rend plus sécuritaires. Une preuve concrète qu'il est avantageux et sécuritaire d'utiliser le chrysotile !

ARRÊT D'UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE AU ROYAUME-UNI

Tout récemment, le gouvernement britannique a dû faire cesser une campagne publicitaire produite par le *Health & Safety Executive* (HSE), l'organisme britannique chargé de la santé et sécurité du travail, qui prétendait que 4 500 travailleurs meurent chaque année des suites d'une exposition à l'amiante. Plus précisément, la publicité du HSE déclarait que neuf charpentiers, neuf plombiers et neuf électriciens en mouraient chaque semaine. Cela a été considéré comme faux, ce qui a entraîné le retrait de la campagne après que l'organisme de régulation du contenu publicitaire ait donné raison aux plaignants dans cette affaire.

Voici le texte intégral de l'article du journaliste Christopher Booker, tel que publié dans le *Telegraph* du 3 octobre dernier à ce sujet.

« Les annonces sur l'amiante du *Health and Safety Executive* étaient nettement tendancieuses. Selon Christopher Booker, la campagne publicitaire radio du HSE servait à répandre la panique au sein du public. »

Par Christopher Booker

Parmi les situations les plus dérangeantes que cette chronique a examinées au fil des ans se trouve la collaboration du *Health and Safety Executive* avec deux lobbies professionnels qui espèrent faire des milliards de livres par la promotion de la confusion entre différents types d'amiante. Le HSE a déjà été très explicite sur le fait que deux types d'amiante, le bleu et le brun, étaient véritablement dangereux, tandis que l'amiante blanc, le type le plus courant, et de loin, ne posait virtuellement aucun risque pour la santé. C'est un minéral très différent, habituellement encapsulé dans le ciment et qui sert notamment aux toitures et aux gouttières.

Tout comme cela s'est produit beaucoup plus tôt aux États-Unis (comme le décrit *Scared to Death*, le livre sur les peurs que j'ai écrit en collaboration avec Richard North), la confusion délibérément

répandue entre ces différentes substances a donné lieu en Grande-Bretagne à deux types d'entreprises incroyablement lucratives.

La première est menée par deux sociétés d'avocats qui, comme nous pouvons le constater par la façon dont elles constituent leur clientèle par le biais de campagnes publicitaires, font fortune en obtenant des indemnités des compagnies d'assurance au nom de clients qui allèguent avoir été exposés à une forme

ou une autre d'amiante dans le cadre de leur travail. L'autre est dirigée par des entrepreneurs spécialisés, qui obtiennent leur permis auprès du HSE, et qui parviennent à présenter des factures gonflées à des propriétaires, des entreprises, des églises et des associations de logements pour l'enlèvement de l'amiante-ciment blanc, une substance inoffensive.



Le HSE s'est sans honte associé à ces deux combines en publiant des annonces conçues pour répandre la panique au sein du public et l'inciter à faire appel aux pratiques de ces avocats rusés ou de ces entrepreneurs en désamiantage indécentes. L'infatigable dénonciateur des arnaques sur l'amiante, le professeur John Bridle (longtemps soutenu par cette chronique) était tellement indigné qu'il s'est plaint à l'*Advertising Standards Authority* (ASA) que cinq publicités radiophoniques du HSE étaient nettement tendancieuses. À partir de données préalablement publiées seulement par le HSE, il a démontré que les chiffres cités à propos de décès liés à l'amiante étaient fortement exagérés.

L'ASA a confirmé les cinq plaintes et a ordonné au HSE de modifier ces chiffres. En dépit de ce renversement, le HSE continuera sûrement à semer la panique. Et le professeur Bridle, par le biais de son site Web, continuera à aider les membres du public (dont de nombreux lecteurs du *Sunday Telegraph*) à échapper aux griffes des magouilleurs en leur donnant des conseils gratuits leur permettant d'épargner des millions de livres par année. » (Notre traduction)



DU DANGER DE NE PAS SE FIER RIGOREUSEMENT AUX DONNÉES SCIENTIFIQUES

Pour le Canada comme pour les autres pays de ressources naturelles, l'économie est basée en grande partie sur l'exploitation de leurs ressources. Certains militants anti-chrysotile prônent un bannissement total en argumentant que le chrysotile ne représente que peu dans l'ensemble de l'économie des pays et constitue un trop grand risque pour la santé des gens. Par contre, il y a un risque de dérive évident à écouter cette rhétorique de l'extrême et mettre de côté les données scientifiques, surtout les plus récentes. Il ne faudrait pas céder à la pression entretenue par des discours alarmistes, qui s'alimentent au sensationnalisme plutôt qu'à la rigueur, car cela pourrait être très dommageable pour l'économie des pays. L'usage contrôlé est beaucoup plus exigeant que le simple bannissement d'un produit, mais de toute évidence beaucoup plus responsable surtout envers les pays les plus défavorisés.

Cela pourrait vouloir dire éventuellement bannir d'autres produits, qui pourraient être aussi dans la ligne de mire des «antis» comme le nickel, le plomb, le cadmium, sans oublier les pesticides. Toutes ces ressources comptent pour beaucoup dans l'économie

et la qualité de vie des gens. À titre d'exemple, le tableau suivant présente pour le Canada certaines ressources, le nombre de tonnes produites annuellement et les régions d'où elles proviennent, ce qui démontre bien leur importance. Ces données sont tirées du document du ministère des Ressources naturelles du Canada, *Mineral Production of Canada* (2000).

Si on se fie uniquement aux discours alarmistes et sans rigueur scientifique, plusieurs de ces ressources risquent fort de se trouver au banc des accusés, ce qui non seulement ne reflétera pas l'utilisation sécuritaire qui peut en être faite, ne fera pas les distinctions entre les différents composés, mais représentera un important coût pour toutes les entreprises qui les utilisent dans la fabrication de leurs produits. Les résultats seront aussi fort négatifs en termes d'emplois. C'est en tenant compte de ces facteurs qu'il faut mettre tous les efforts vers l'usage sécuritaire et responsable et ne bannir qu'en dernier ressort.

Il faut donc être vigilant et garder le cap sur la science sans quoi toutes les dérives même les plus coûteuses sont possibles.

RESSOURCE	NOMBRE DE TONNES PAR AN	RÉGIONS
Cadmium	223	Québec, Ontario
Plomb	68 936	Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec
Uranium	8 702	Saskatchewan
Silice	1 979 000	Alberta, Ontario, Québec
Chrysotile	125 000	Québec
Charbon	3 043 413	Colombie-Britannique, Alberta
Nickel	181 139	Québec, Ontario, Manitoba



PEUT-ON CONSOMMER L'EAU QUI A CIRCULÉ DANS DES TUYAUX DE CHRYSOTILE-CIMENT ?

Déjà en 1974, le Congrès américain adoptait une loi sur l'eau potable, appelée le *Safe Drinking Water Act*. Cette loi prévoyait que l'Agence de protection de l'environnement (EPA) devrait déterminer les niveaux acceptables de produits chimiques pouvant causer des problèmes de santé contenus dans l'eau potable. Ces standards, appelés *National Primary Drinking Water Regulations*, sont en fait des cibles maximales de contaminants pouvant se trouver dans l'eau potable afin d'éviter de mettre à risque la santé des gens. Tous les services publics doivent les respecter. Cette cible a été fixée à 7 millions de fibres par litre d'eau pour l'amiante. Il s'agit d'un maximum que l'EPA a considéré comme acceptable.



NOUVELLE PUBLICATION DE L'INSTITUT DU CHRYSOTILE





L'Institut du chrysotile a publié une nouvelle brochure en français, anglais et espagnol. Intitulée *Utilisation sécuritaire du chrysotile : exigences et réalisations*, elle présente le concept d'usage contrôlé, ce qu'il comporte, les étapes de son implantation, les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre et la surveillance et résume certaines études récentes illustrant la situation de l'utilisation responsable dans plusieurs pays.

Pour se procurer cette publication, visitez le site de l'Institut du chrysotile au www.chrysotile.com ou adressez-vous à : info@chrysotile.com.

Ce bulletin est disponible en anglais, en français et en espagnol.

Cette publication est rendue possible grâce au support de nos partenaires financiers :


Canada  Québec 


Institut du
CHRYSOTILE

1200, avenue McGill College
Bureau 1640
Montréal (Québec)
Canada H3B 4G7

Téléphone : (514) 877-9797
Télécopieur : (514) 877-9717

info@chrysotile.com
www.chrysotile.com

 Imprimé sur du papier recyclé